



Garde d enfant devant le jaf

Par **Alicia0196**, le **09/06/2019** à **16:29**

Bonjour,

Je passe devant le jaf dans quelques jours et je me défend seule. Je souhaite la garde de mon petit (il n'a pas encore 2ans) mais biensur je veux bien que le père a des droits de visite. Un arrangement à l'amiable a été convenu mais le père ne respecte pas toujours ce qu'on a dit donc j'ai saisi le jaf pour clarifier les choses. Je tiens à préciser que c'est lui qui est parti sans se soucier de notre enfant pour revenir deux semaines après. J'ai peur que mon fils soit perturbé par des changements trop brutales.
Merci de vos réponses

Par **jodelariege**, le **09/06/2019** à **18:36**

bonsoir et quelle est votre question svp?

Par **Alicia0196**, le **09/06/2019** à **18:42**

J'aimerais avoir des conseils, mon fils est très attaché à moi, est ce que à cette âge là on peut me proposer une garde alterné parce que ce n'est pas ce que je souhaite? Il est trop petit et il a déjà prit ses repères et j'ai vraiment peur de comment il va réagir face aux changements.

Par **jodelariege**, le **09/06/2019** à **19:40**

on peut proposer la garde alternée à n'importe quel age ... les enfants s'adaptent beaucoup mieux qu'on l'imagine ... il va s'adapter aux changements ... c'est le propre de l'homme de s'adapter attention je ne dis pas que le juge va ordonner la garde alternée ,je n'en sais rien mais qu'il ne faut pas en avoir peur pour votre enfant... celui ci aura des repères aussi chez le papa et bientôt à l'école....

si le juge ordonne une garde pour vous et un droit de visite et d'hébergement chez le père votre enfant s'adaptera aussi à ce rythme de vie...

Par **Alicia0196**, le **10/06/2019** à **00:42**

Merci de votre réponse.

Est ce qu'il y a un dossier particulier à présenter devant le jaf le jour de l'audience svp?